

L'enseignement catholique appelle à la relève

L'organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) de l'école Notre-Dame, a tenu son assemblée générale, mardi, sous la présidence de François Ravasse.

L'organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) de l'école Notre-Dame, a tenu son assemblée générale, mardi, sous la présidence de François Ravasse. Ce dernier amorce sa 33^e année de présidence à l'Ogec et aspire à la relève. Une relève dont il rappelle d'ailleurs « qu'elle sera inévitable d'ici à deux ans, atteint par la limite d'âge ». Il s'alarme de constater que le renouvellement peine à se faire et de la faible mobilisation des 147 familles concernées.

Seules deux mamans faisaient partie de l'assistance aux côtés des enseignantes, du père Pascal, curé de la paroisse ; d'Agnès Laigre, conseillère départementale et vice-présidente de la Communauté de communes (CDC) des Vallées d'Auge et du Merlerault et de Christian Leroux, président de l'Union départementale des Ogec.

François Ravasse note que cela fait d'ailleurs partie des conclusions de la visite de tutelle en janvier : « Il est nécessaire d'étoffer l'Ogec et de faire rentrer de nouvelles compétences. » Il en ressort également que « les enfants sont heureux dans leur école », mais que celle-ci doit faire face « à de nombreux défis », notamment celui « de trouver l'ajustement nécessaire sur le plan financier pour faire face à la baisse démographique ».

Un budget de 370 000 €

L'Ogec a pour missions la gestion et l'entretien des locaux de l'école, ainsi que la restauration scolaire, mais peine, depuis ces trois dernières années, à dégager des financements pour des investissements.

Près de la moitié de ses ressources, sur un budget de l'ordre de 370 000 €, émane de la subvention de fonctionnement versée par la CDC, au titre du contrat d'association, soit 178 178 € sur l'année 2023-2024. Ce montant est déterminé en fonction du coût moyen par élève dans le secteur public, multiplié par le nombre d'élèves inscrits habitant le territoire. À charge pour l'Ogec de solliciter les communes des enfants, hors secteur.

Les charges de personnel représentent « 67 % du budget », sachant que « les salaires des enseignantes sont pris en charge par l'État ». La hausse de l'énergie, « a fait disjoncter les coûts de l'électricité ». L'Ogec a donc changé de fournisseur en juillet.

Il a également changé de prestataire pour la restauration scolaire. Les repas sont désormais fournis par Api Restauration. S'il n'y a pas eu de hausse du prix du repas, « il est à en prévoir une, de 10 centimes, à la rentrée 2025. Il y a une bonne appréciation des repas et le gaspillage a chuté », signale François Ravasse.



François Ravasse, à droite sur la photo, entame une 33e année à la présidence de l'Ogec. Ouest-France